



## Pont du mois de Mai/arrêt de travail à cette date

Par **chantaly**, le **23/05/2014** à **10:38**

Bonjour,

j'ai été en arrêt maladie du 16 avril 2014 au 9 mai 2014.

Durant mon arrêt l'entreprise à "fait le pont" du premier Mai.

Ce samedi, le 24 mai, l'équipe doit venir récupérer le 2 mai.

Dois-je aussi venir vu que j'étais en arrêt maladie?

De plus, ceux qui viendrons travailler samedi n'aurons que le dimanche de congés, Est-ce normal?

Merci de votre réponse et bonne journée,

Cordialement,

Chantaly.

Par **P.M.**, le **23/05/2014** à **13:21**

Bonjour,

Vous n'avez a priori rien à récupérer puisque vous n'étiez pas présente au moment du pont...

S'agissant d'une récupération, du moment que le repos hebdomadaire de 24 h auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h sont respectés, je ne vois rien d'illégal...